

COMPTE RENDU DE REUNION
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf octobre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsais Sainte Radegonde dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame FROMAGET Marie-Thérèse, Maire.

Date de la convocation : 4 OCTOBRE 2018

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : AUMAND Damien, BODET Clémentine, DEGAT Corinne, FROMAGET Marie-Thérèse, GADÉ Alban, GIRARD Claude, GUILLOTEAU Thomas, LOISEAU Nathalie, PORCHER Agnès, RIVIERE Jean-Paul, ROUSSEAU Véronique

Absent(s) excusé(s) : AVRIL Pierrick, GUILLEMET Dominique

Absent (s) :

Secrétaire de séance : GUILLOTEAU Thomas

Pouvoir :

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 11 septembre 2018 à émettre des observations sur le compte rendu. Aucune observation, le compte rendu est approuvé et signé.

2018-10-01 Communauté de Communes Pays Fontenay-Vendée . Rapport d'activités et comptes administratifs 2017

Madame le Maire porte connaissance aux élus que le rapport annuel d'activités et les comptes administratifs 2017 de la communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée ont été joints à la convocation et sont consultables au secrétariat de la Mairie. Aucune observation n'a été formulée.

2018-10-02 Personnel : contrat de prévoyance - consultation par le Centre de Gestion de la Vendée

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 février 2014 sur la passation des marchés publics,

VU le courrier du 22 août 2018 par lequel Monsieur le du Président du Centre de Gestion nous informe de l'organisation éventuelle d'une nouvelle consultation en vue de la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour le risque prévoyance ;

VU l'exposé du Maire ou du Président ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 15/11/2018 (en attente de passage au CTP du Centre de Gestion);

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation que le Centre de Gestion va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour le « risque prévoyance » et de lui donner mandat à cet effet :

ENVISAGE d'apporter une participation au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents à raison, d'environ 5.75 € brut par agent et par mois (base temps complet)*. Les modalités de cette participation seront précisées, le cas échéant, avant l'engagement de la collectivité par délibération prise ultérieurement ;

ET PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement à la signature de la convention de participation souscrit par le CDG.

*A ce stade, le montant de la participation ou de la fourchette de participation est indicatif ou estimatif.

2018-10-03 Taxe d'aménagement 2019

Madame le Maire explique le calcul de la taxe d'aménagement et que le taux peut être révisé pour l'année 2019.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, décide :

- de **maintenir** sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1%.
- **d'exonérer** en application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme, en totalité, les abris de jardins, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour une durée minimum de 3 ans. Toutefois, le taux et des exonérations pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au Service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

2018-10-04 Tarifs cimetières et espaces funéraires 2019

Tarifs concessions de terrain aux cimetières

Madame le Maire donne lecture des tarifs 2018 et propose de les reporter à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :

- 15 ans : 60,00 € le m²
- 30 ans : 70,00 € le m²
- 50 ans : 100,00 € le m²

Espaces cinéraires :

❖ Tarifs des Cavurnes 2019

- 30 ans : 200,00 €
- 50 ans : 350,00 €

(L'acquéreur d'un espace pour un cavurne aura à sa charge la fourniture et l'installation de celui-ci avec l'intervention d'une entreprise habilitée).

❖ Dispersion des cendres - Jardin du souvenir

La dispersion des cendres : GRATUITE.

La plaque sur le support mémoire pour 30 ans est au prix de 50.00 € (sans la gravure et la pose qui sont à la charge de la famille par une entreprise habilitée).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité des membres présents de valider les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019 comme indiqué.

2018-10-05 Tarifs location des salles 2019

Madame le Maire propose de vérifier les prix des locations des salles 2018 et de reporter ceux-ci en 2019 comme suit :

| MAISON TINDOUX | ETE (du 16 mai au 14 octobre) | | HIVER (du 15 octobre au 15 mai) | |
|--------------------|-------------------------------|--------------|---------------------------------|--------------|
| | Commune | Hors Commune | Commune | Hors Commune |
| Vin d'honneur | 20.00€ | 30.00€ | 25.00€ | 35.00€ |
| Location 24 heures | 30.00€ | 45.00€ | 40.00€ | 55.00€ |
| 2 jours | 50.00€ | 70.00€ | 70.00€ | 90.00€ |

| SALLE TINDOUX | ETE (du 16 mai au 14 octobre) | | HIVER (du 15 octobre au 15 mai) | |
|--------------------|-------------------------------|--------------|---------------------------------|--------------|
| | Commune | Hors Commune | Commune | Hors Commune |
| Vin d'honneur | 40.00€ | 60.00€ | 50.00€ | 70.00€ |
| Location 24 heures | 80.00€ | 120.00€ | 100.00€ | 140.00€ |
| 2 jours | 120.00€ | 160.00€ | 150.00€ | 190.00€ |

| Restaurant scolaire | Toute l'année | |
|----------------------------------|---------------|--------------|
| | Commune | Hors Commune |
| Vin d'honneur | 25.00€ | 35.00€ |
| Location cuisine seule 24h | 25.00€ | 35.00€ |
| Location cuisine et salle 24h | 40.00€ | 60.00€ |
| 2 jours | 70.00€ | 100.00€ |

Remplacement de la vaisselle

| | | |
|-----------|--------|---|
| Assiette | 3,00 € | Vaisselle mise à disposition gratuitement mais remplacement si détérioration Un percolateur est à disposition gratuitement avec une caution supplémentaire de 100 €. |
| Verre | 1,50 € | |
| Couvert | 0,80 € | |
| Tasse | 1,50 € | |
| Pichet | 7,60 € | |
| Corbeille | 4,60 € | |
| Plateau | 7,60 € | |
| Verre bar | 0,60 € | |

Réservation effectuée à la Mairie au 02.51.00.11.44 - Arrhes versées à la réservation : 10,00 € ou 20 €

Caution : 250 € pour détérioration et/ou non respect du règlement et 50 € si dépassement horaire de fin de manifestation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- DECIDE: de reporter les tarifs de 2018 pour l'année 2019 à compter de 1^{er} janvier 2019.
- DECIDE du prêt d'un percolateur gratuitement pour les loueurs des salles et les habitants de la commune hors location, une caution de 100 € sera demandée au moment du retrait au secrétariat de la mairie.

2018-10-06 questions diverses

- Aire de jeux de Ste Radegonde : une convention a été passée avec l'entreprise Guyonnet pour refaire l'enrobé détérioré au printemps 2019. Demander un devis pour installer deux panneaux de signalisation « véhicules motorisés non autorisés ». Ajouter le numéro de téléphone la mairie sur les panneaux des jeux
- Demande d'un devis pour salle tindoux enfin de couper les prises électriques à l'heure de fin de la manifestation indiquée dans le contrat.
- 11 novembre 2018 : organisation comme l'année passée
- Décoration lumineuse : voir pour achat sur mât près de l'abri-bus de bourg Marsais.
- Sapin à commander
- Bulletin municipal : la secrétaire de mairie est d'accord pour s'en occuper comme l'année précédente
- 10 novembre : atelier ludique d'expression ludique pour adultes est proposé et animé par une bénévole de la bibliothèque
- Deux crochets servant à maintenir ouverts les portes de la salle tindoux ont été volés.
- Samedi 13 octobre, le lavoir rue du lavoir à Marsais sera nettoyé par des bénévoles accompagnés des élus.
- Ecole privée de RPI de l'hermenault et st cyr des gâts a présenté une demande de subvention pour le voyage scolaire courant mai 2019, cette demande sera étudiée en début d'année 2019.
- Mur du cimetière de Ste Radegonde : suite à la sécheresse, il a été constaté une fissure importante sur le mur en parpaings. Monsieur Rivière a rencontré l'entreprise qui a construit celui-ci, il est préconisé d'attendre l'hiver et voir pour lier le mur suivant l'intensité du sinistre.

| | | |
|--|---|---|
| <u>FROMAGET Marie-Thérèse</u>  | <u>AUMAND Damien</u>  | <u>RIVIERE Jean-Paul</u>  |
| <u>ROUSSEAU Véronique</u>  | <u>AVRIL Pierrick</u> Absent excusé | <u>BODET Clémentine</u>  |
| <u>DEGAT Corinne</u>  | <u>GADÉ Alban</u>  | <u>GIRARD Claude</u>  |
| <u>GUILLEMET Dominique</u> Absent excusé | <u>GUILLOTEAU Thomas</u>  | <u>LOISEAU Nathalie</u>  |
| <u>PORCHER Agnès</u>  | | |

Le Présent Conseil Municipal comporte les délibérations suivantes :

| | |
|------------|--|
| 2018-10-01 | Communauté de Communes Pays Fontenay-Vendée . Rapport d'activités et comptes administratifs 2017 |
| 2018-10-02 | Personnel : contrat de prévoyance - consultation par le Centre de Gestion de la Vendée |
| 2018-10-03 | Taxe d'aménagement 2019 |
| 2018-10-04 | Tarifs cimetières et espaces funéraires 2019 |
| 2018-10-05 | Tarifs location des salles 2019 |

